

RAPPORT DE REUNION

Le mardi 14 octobre 2008, s'est tenue à la salle de réunion du CEDRES, dans l'enceinte de l'université de Ouagadougou, la première réunion sur le projet d'étude sur la concurrence au Burkina Faso. Cette rencontre fait suite à l'étude commandée par le Centre pour la Concurrence, l'Investissement et la Réglementation en Economie (CUTS) à l'issue d'une réunion internationale tenue en juin 2008 à Accra au Ghana. Etaient présents à la rencontre du mardi certains membres du Groupe National de Référence (GNR) constitué pour les besoins de l'étude. Il s'agit :

- du CEDRES, représenté par son Directeur et des membres du laboratoire d'Economie de l'Environnement et de Socio Econométrie.
- de la SONABEL, représentée par son Directeur Général ;
- du CAPES, représenté par son Directeur Exécutif ;
- de la CNCC, représenté par son Secrétaire Permanent ;
- du Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la DGEP et la DPAM ;
- du Ministère du Commerce représenté par son Conseiller des affaires économiques ;
- de l'Ordre des pharmaciens, représenté par sa Présidente.

Débutée à 9h, la réunion avait à son ordre du jour les points suivants :

- ❖ Mise en place d'un Directoire ;
- ❖ Présentation du projet ;
- ❖ Précision du rôle des membres du GNR ;
- ❖ Et amendements du Document Préliminaire Pays (DPP).

Dans son mot de bienvenue le Professeur Taladidia THIOMBIANO (Directeur du CEDRES) a tenu à présenter les excuses du CUTS dont un des conseillers qui devrait être de la partie n'a pas pu effectuer le déplacement compte tenu de son calendrier très chargé. A l'issue de ce mot et de la présentation des différents participants, la séance de travail a commencé sous la conduite du Directeur Exécutif du CAPES qui a présidé la rencontre.

Le projet présenté par le Professeur THIOMBIANO, fait état d'une recherche de régimes efficaces de concurrence pour nos économies dans un contexte de mondialisation. D'une durée de 24 mois, il couvre l'Afrique de l'Ouest, aussi bien des Etats francophones que des Etats anglophones. Il s'agit entre autres du Burkina Faso, de la Gambie, du Ghana, du Mali, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Le projet a articulé ses axes de travaux autour des objectifs suivants :

- l'évaluation des obstacles freinant le régime de la concurrence ;
- le développement de la capacité de compréhension de la concurrence ;
- l'établissement de liens entre concurrence et objectifs publics ;
- la mise en place de canaux de communication entre la société civile, le gouvernement et le milieu des affaires ;
- l'identification du Groupe National de Référence ;
- et le développement des liens entre les parties prenantes.

D'une manière générale, le projet escompte une meilleure connaissance des questions de politiques de la concurrence et une amélioration du bien-être du consommateur. C'est pourquoi une diffusion large de tous les résultats de recherche (articles, mémoires, séquences d'activités, études sectorielles, etc.) est attendue afin de contribuer à améliorer la situation économique d'ensemble. En outre, le projet s'engage à réaliser un atelier et des formations à l'attention des membres du GNR et des différentes parties prenantes afin de renforcer leurs capacités pour l'étude. Par sa réalisation, les avantages attendus d'une telle recherche sont en faveur de la société civile, du gouvernement et du monde des affaires.

Après avoir présenté le projet, ses objectifs et ses résultats attendus, il a été fait cas du GNR dont les membres constituent les personnes ressources du projet. En effet, il revient aux membres d'apporter leur savoir faire et leur expérience au groupe de recherche chargé de mener les travaux de terrain. En outre, le GNR est chargé d'alimenter les partenaires du projet en information et en documentation, de la diffusion des informations dans l'optique de répondre aux objectifs, de faciliter et organiser les interactions et les interviews avec les parties prenantes dans le domaine de la concurrence et la protection des consommateurs, de servir d'interlocuteur entre le CUTS et l'ensemble des autres acteurs ainsi que d'autres tâches qui lui sont assignés.

A l'issue de la présentation des rôles du GNR, les travaux ont porté sur l'amendement du Document Préliminaire Pays (DPP) établi selon les termes de référence donnés et qui avait fait l'objet de présentation aux bailleurs à la rencontre de juin à Accra.

Le DPP présente le Burkina et fait état de la concurrence dans les différents secteurs de l'économie. Ce dernier passé à la loupe par les participants, a permis de relever des insuffisances de forme et de fond. Les coquilles ont fait l'objet de corrections instantanées.

Sur plusieurs points, les recommandations ont porté sur l'actualisation des données avec des rapports plus récents, notamment pour la présentation de l'identité du pays et des performances des différents secteurs socioéconomiques. Les travaux ont également souhaité une révision de la

présentation des états de fait sur la situation concurrentielle de sorte à atténuer les propos et ont émis des réserves sur certains cas dénoncés comme c'est le cas du rôle de l'Etat dans la concurrence. Les membres du Groupe ont apprécié le travail effectué mais ont porté l'attention sur des éléments techniques à porter en ajout au support documentaire. C'est le cas de la nouvelle législation sur le code du travail ; des accords commerciaux régionaux, pour les textes de l'UEMOA entrés en vigueur en 2003 ; de même que l'évolution du rôle de la CNCC qui n'est plus seulement qu'un organe consultatif mais dispose d'un pouvoir lui permettant de sanctionner et peut être saisie par d'autres organes que l'Administration.

Quant au point portant sur les pratiques anticoncurrentielles, considéré comme point focal, il a été recommandé l'ajout à part entière d'un point sur la contrefaçon de sorte à le distinguer des divers éléments de fraude mentionnés. En outre, en rapport avec cette section, les participants sont convenus de revoir les différents cas d'entraves à la concurrence, leur nature, avec le concours de l'expert national présent à la réunion représentant la CNCC.

Il a été recommandé d'envoyer le procès verbal aux membres absents à la présente qui sera accompagné d'une lettre leur demandant d'apporter leurs amendements au document initial. De nombreux membres absents ont envoyé des correspondances pour présenter leurs excuses soit parce que le premier responsable était absent, soit parce qu'il n'y avait personne de disponible pour les représenter.

Au terme de l'analyse des différents points portés à l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 14h.

Le secrétaire de séance

Le présent de séance

OUIMINGA Idrissa

Dr DIALLA B. Emile
Directeur Exécutif du CAPES